

CERTIFICAT MEDICAL – LES DIFFERENTS CAS

Personnes mineures à la date de prise de la licence

Attestation qui certifie avoir répondu « non » à toutes les questions de l'auto-questionnaire santé pour mineur ou certificat médical si réponse « oui » à une des questions de l'auto-questionnaire pour mineur.

Personnes majeures de moins de 40 ans à la date de prise de la licence

Attestation qui certifie avoir répondu « non » à toutes les questions d'un nouvel l'auto-questionnaire santé pour majeur ou certificat médical si réponse « oui » à une des questions de l'auto-questionnaire pour majeur.

Personnes de plus de 40 ans à la date de prise de la licence

Certificat médical obligatoire à la première prise de licence.

Attestation qui certifie avoir répondu « non » à toutes les questions du nouvel auto-questionnaire pour majeur ou certificat médical si réponse « oui » à une des questions de l'auto-questionnaire pour majeur lorsqu'il n'y a pas de changement de catégorie vétérans.

Certificat médical à chaque changement de catégorie vétérans (soit par intervalle de 5 ans)